

## AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012

Nom de l'épreuve : Régate habitable

Dates complètes : **Dimanche 17 mai 2009**

Lieu : **Lac de la GANGUISE**

Autorité Organisatrice : **CLUB DE VOILE DE CASTELNAUDARY**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux habitables.

#### DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants: 10€ par bateau

### 3. PROGRAMME

- 3.1. Confirmation d'inscription :

**Dimanche 17 mai 2009 de 9 h à 10 h**

- 3.2. Jour de course :

<i>Date</i>	<i>Courses du jour</i>
<b>Dimanche 17 mai 2009</b>	<b>5</b> Courses

Avec une pause le midi pour repas

**3.3.** L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : **10 h.**

#### **4. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

#### **5. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Voir annexe parcours**

#### **6. SYSTEME DE PENALITE**

la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### **7. CLASSEMENT**

**7.1.**Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **2**

**7.2.(a)** Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **3**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **4**

#### **8. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

#### **9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Christophe **04 68 60 35 68**